

Conseil municipal du Jeudi 21 octobre 2021

Compte-rendu

■ **Hommage à Yvette Croq**

En ouverture de séance, les élus ont rendu hommage à Mme Yvette Croq, décédée le 6 octobre dernier.

M. le Maire a rappelé les forts engagements de Mme Croq. « Engagements au sein de la municipalité : pendant 25 ans (1989 – 2014), elle a piloté l'action sociale communale. Sa totale implication n'avait d'égale que sa discrétion. Elle a poursuivi au sein du CCAS. Elle s'est aussi fortement investi dans les actions de solidarité intercommunales : au SSIAD de Pont-Croix, Service des Soins Infirmiers à Domicile, au Secours Alimentaire du Cap-Sizun où elle a participé tant qu'elle a pu à la distribution des colis alimentaires les jeudis.

Elle s'est également pleinement impliquée dans le mouvement associatif : au Club du Goyen Mahalon-Confort-Meilars qu'elle présidait, cheville ouvrière du Téléthon, bénévole/responsable lors des fêtes et animations locales. Toujours présente, toujours fidèle, toujours solidaire.

Dans l'action enfance-jeunesse, elle animait régulièrement les ateliers cuisine. Combien d'enfants (des centaines sûrement) initiés à la fabrication de ses crêpes ou gâteaux. Elle aura profondément marqué la vie locale à Mahalon et laisse une empreinte indélébile ».

En sa mémoire, les élus ont observé une minute de silence.

Sur proposition de M. le Maire, les élus ont décidé unanimement que le futur pôle enfance porte le nom d'Yvette Croq.

■ **Aménagement Ouest du bourg : demande de subventions**

M le maire présente au conseil municipal le projet d'aménagement global de l'Ouest du bourg autour de trois orientations fortes :

- Une zone d'habitat : le « Hameau de Rozaven »
- Un espace patrimonial : le « Verger conservatoire de Rozaven »
- Un lieu de balade : le vallon de Rozaven.

Ce projet structurant d'aménagement doit aussi affirmer le lien entre les préoccupations de sécurité des déplacements et les préoccupations environnementales, de qualité de vie en centrant les aménagements vers les usages multiples : cheminements piétons, aires d'accès et de stationnement, liaisons douces avec la base de loisirs, commerces, école, équipements de loisirs.

Concrètement, seront réalisés :

- Des cheminements doux (piétons) permettant de rejoindre via l'Ouest du bourg ou la base de loisirs le verger conservatoire de Rozaven, le vallon de Rozaven, Pennaros (et le circuit de randonnée « La balade de l'étang »). Ces nouveaux cheminements permettront de réduire la portion bitumée de ce circuit de randonnée et de créer de nouvelles boucles de petite randonnée.
- Un giratoire à l'entrée Ouest du bourg permettant à l'automobiliste de percevoir le passage d'un espace rural à un espace urbanisé.

Ce projet peut bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et d'une subvention du Département.

Après avoir entendu M le Maire et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet global d'aménagement Ouest du bourg.
- Autorise M le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2022 et d'une subvention auprès du Département.

■ Hameau de Rozaven

M le Maire expose que les hameaux actuels (Hameau de Ménez-Bris, Hameau de Ranyéré, Hameau du Goyen) étant complets, la municipalité a initié la création d'un nouvel hameau, le « Hameau de Rozaven » à l'Ouest du bourg pour donner la possibilité à de nouveaux habitants de s'installer sur la commune en favorisant l'accès à la propriété, notamment aux jeunes ménages du territoire.

Les caractéristiques du Hameau de Rozaven :

- Maître d'ouvrage : Commune de Mahalon
- Situation : à l'ouest du bourg, à flanc de coteau du vallon de Rozaven, à deux pas du bourg.
- Terrain à aménager de 18 399 m²
- Hameau de 24 lots (lots de 600 à 700 m² en moyenne)
- Démarche Haute Qualité Environnementale :
Haies bocagères plantées le long de voies de desserte et des cheminements piétonniers ; noues paysagères pour récupérer les eaux pluviales ; choix de végétaux favorisant la biodiversité locale (chêne, noisetier, charme, châtaignier, merisier, prunier, etc.) ; voie verte avec cheminement doux au cœur du Hameau ; liaison piétonne vers la base de loisirs, l'école, les commerces, le centre multiactivités, le vallon de Rozaven ; ligne de bus scolaire au Hameau ; réduction de la vitesse dans le Hameau par une chaussée à voie unique ; éclairage public led ; station de collecte et de tri sélectif des déchets ménagers.
- Prix de vente : 35 € ttc le m² viabilisé
- Début des travaux d'aménagement : premier trimestre 2022
- Premières constructions : 2022

M le Maire présente le projet d'aménagement du Hameau de Rozaven réalisé par le cabinet Roux-Jankowski.

Après avoir entendu M. le Maire et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet d'aménagement du Hameau de Rozaven.

Par ailleurs, les élus retiennent la proposition du Crédit Mutuel Arkéa, proposition la mieux disante, pour la contraction d'un emprunt sur 5 ans de 440 000 € au taux fixe de 0,22% pour le financement de l'acquisition du terrain et les travaux de viabilisation et d'aménagements paysagers du Hameau de Rozaven dans l'attente des ventes des lots.

■ Point sur les actions, projets et travaux

- Réaménagement de la salle polyvalente

Les travaux de réaménagement de la salle polyvalente se déroulent en deux phases :

- 1 -Création d'un hall d'accueil donnant sur la place de la mairie, extension à l'ouest du bâtiment pour réalisation d'un bloc sanitaire et d'un local de rangement, accessibilité PMR. Travaux en cours. Achèvement de cette première phase mi-novembre. Réouverture dès lors de la salle.
- 2- Travaux de rénovation énergétique du bâtiment actuel (isolation des murs et du plafond, changement des ouvrants, chauffage, peinture) en février-mars 2022. Pour ces travaux de rénovation énergétique, la Commune a bénéficié d'une subvention d'Etat de 22 929 € dans le cadre du Plan de Relance.

- **Restructuration du centre de découverte**
Le Centre de Découverte fait l'objet cette année de travaux d'aménagement et d'équipements pour répondre aux attentes du public accueilli. Ont été réalisés : remplacement de l'ensemble du mobilier de la salle de restauration (tables et chaises), nouvelle literie, révision de l'installation de sécurité et du chauffage, changement portes et fenêtres.
- **Restauration des vitraux de la chapelle Saint-Pierre**
La restauration des vitraux de la chapelle Saint-Pierre, confiée à Solène Bellion, est achevée. A suivre en novembre la peinture à la chaux blanche des murs intérieurs. Travaux réalisés en régie.
- **Réaménagement du cimetière**
 - Réalisation d'un ossuaire (fait).
 - Aménagement d'un Jardin du Souvenir et aménagements paysagers en novembre.
 - Acquisition du logiciel de gestion administrative et cartographique Gescime (fait). En cours : saisie des données, importation des bases existantes.
- **Restauration scolaire (équipements)**
Répondant aux orientations de la Loi Egalim concernant la restauration scolaire, la collectivité s'est engagée dans une démarche durable de développement de l'approvisionnement en produits locaux, de réduction du gaspillage alimentaire et de suppression des contenants plastique.
L'acquisition d'équipements et de matériels nécessaires à la cuisine dans l'objectif précité a été réalisée et financée par l'Etat dans le cadre du Plan de Relance.
-
- **Pont routier de Tromelin**
Les travaux nécessaires au rétablissement de la continuité écologique du Goyen au pont de Tromelin sont achevés. Coût de ces travaux : 152 000 € ht (182 000 € ttc). L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne finance cette opération à hauteur de 93 000 €.
- **Aménagements routiers**
Le programme de travaux, confié à l'entreprise Le Roux de Landudec, est en voie d'achèvement :
VC N° 3 de Ty-Guen à Kerhoel : émulsion tricouche et point-à-temps jusqu'à Ménez-Lohantec.
Reste à faire les enrobés.
Emulsion tricouche route de Trévidiern, route de Kerhoël à Kérétret, route de Brogodonou, route de Lestrogan, route de Croissant-Kéresquer à Kérigaret, route de Cosquéric.
A faire (en enrobé) voie centrale de Larrin.
- **Plan de numérotation des maisons**
Seconde phase du plan de numérotation des maisons pour faciliter la distribution postale, la réception de colis, l'intervention des secours. La première phase avait concerné l'habitat groupé (villages, quartiers, bourg). La seconde phase concerne les lieux-dits dès 2 habitations à minima. Sont concernés : Kergodérien, Kergoc'h, Kermarie, Kerzall, Kerliguit, Pennaros, Kerrest, Meil-Poas, Kéréval, Lestrogan, Ty-Stang, Kerhoel, Trevidiern, Stang an Amand, Trematouarn, Bronnuel, Kervendal, Kerdalec, Tromelin, Lésivy, Lanfiacre, Saint-Tugen, Lesmahalon, Dignaou, Kérigaret, Goarem-Goz, Kervénéolic, Ty-Moguel, Rulan, Ty-Treudic, Lanavan, Le Gourbi.
Les foyers concernés seront directement informés de la démarche.

- **Base de loisirs (jeux)**
Installation (en cours) de nouveaux jeux : tourniquet, jeux pédagogiques.
- **Autres investissements**
 - Acquisition de matériel informatique (mairie). Fait.
 - Acquisition de matériels pour les services techniques. Fait.
- **Service communal d'eau potable : travaux**
Mise en place d'un nouveau comptage de sectorisation sur l'ouest de la commune, alimenté par le réservoir, ainsi qu'un stabilisateur de pression pour limiter les sollicitations de fortes pressions sur les canalisations. Montant de l'opération : 16 710 € ht. Financement de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 10 153 €. Travaux en cours par la Cise TP.

■ **Ifer éolien**

M le Maire précise que la Loi de Finances pour 2019 (article 178) a modifié la répartition de produit de l'IFER (imposition forfaitaire des entreprises de réseaux) : Commune d'implantation : 20%, EPCI : 50%, Département : 30%. La volonté du législateur était d'encourager les communes rurales à soutenir et accompagner les porteurs de projets éoliens sur leur territoire .

Les communes perçoivent 20% du produit de l'IFER Eolien issu des installations implantées sur leur territoire après le 1^{er} janvier 2019.

Une Loi ne pouvant être rétroactive, le législateur donne la possibilité aux EPCI de reverser 20% du produit de l'IFER aux communes d'implantation pour les éoliennes installées avant 2019. Par délibération du conseil communautaire en date du 16 septembre 2021, la Communauté de Communes Cap-Sizun – Pointe du Raz a pris cette décision de reversement aux communes d'implantation d'éoliennes installées avant le 1^{er} janvier 2019. Cela représente un reversement de 3232 € pour la Commune de Mahalon.

Après avoir entendu M. le Maire et délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord à ce reversement de l'Ifer éolien par la Communauté de Communes Cap-Sizun Pointe du Raz.

■ **Service d'eau : fixation de la part communale pour l'abonnement et les consommations en 2022**

Le conseil municipal décide de ne pas modifier pour 2022 les tarifs en vigueur en 2021 (part communale), à savoir :

- Abonnement 2022 : 62, 50 €
- Consommations 2022 :
 - de 1 à 30 m³ : 0, 365 € le mètre cube
 - de 31 à 300 m³ : 0, 680 € le mètre cube
 - de 301 à 500 m³ : 0, 563 € le mètre cube
 - Plus de 500 m³ : 0, 382 € le mètre cube.

■ **Finances**

Les élus retiennent la proposition du Crédit Mutuel Arkéa, proposition la mieux-disante, pour la contraction d'un emprunt sur 15 ans de 116 000 € prévu au budget général pour financer les travaux d'aménagements routiers. Taux fixe de 0, 59%.

■ Questions et informations diverses

- A l'agenda de novembre:

- Du 23 octobre au 6 novembre : stage national SNSM au Centre de Découverte.
- Vendredi 29 octobre (18 h 30 –mairie) : remise des dons du Rassemblement des véhicules anciens au Comité départemental Handisport.
- Dimanche 31 octobre : assemblée générale de l'AAPPMA du Goyen à 10 h au centre multiactivités.
- Samedi 6 novembre, de 15h à 16h30 à Penguel : café-papote autour de la réduction des déchets organisé par l'association Côte Waste.
- Dimanche 7 novembre (12 h 30 à Tromelin) : repas des aînés
- Jeudi 11 novembre : cérémonies commémoratives de la fin de la guerre 14-18.
- Samedi 13 – Dimanche 14 novembre (10 h – 18 h non-stop) : Festival du Camellia d'automne et Marché de Noël, animations. Organisation : association Breizh Camellia et Apel de l'école.
- Samedi 20 et dimanche 21 novembre : Salon des vins et des saveurs de Bretagne. Le samedi de 14 h à 20 h, le dimanche de 10 h à 18 h. 25 exposants. Organisation : association Emglev ar c'hab.
- Dimanche 21 novembre : Fête du Cheval de trait.
- Samedi 27 novembre (de 9h30 à 18h à Penguel): ateliers participatifs de réparation de vélos. Organisation : association Côte Waste.
- Dimanche 28 novembre (de 10h à 17h à Penguel) : bourse aux vélos. Organisation : association Côte Waste.